



Safety Bulletin

Octobre 2009

Editorial

La branche des activités de plein-air et d'aventure rassemble ses forces. Depuis le début du mois de septembre 2009, il n'existe plus qu'une seule grande association faitière pour la branche : la Swiss Outdoor Association (SOA). Les membres des associations actives jusqu'ici ont approuvé la fusion en août. En outre, le 24 septembre 2009, le Conseil national, même timidement, s'est exprimé en faveur d'une loi de réglementation des types de sports à risques. Ces déclarations d'intention montrent que tant la branche que les politiques sont à la recherche de solutions contraignantes et applicables à tout le territoire afin de favoriser l'égalité juridique. Le domaine de la formation devrait tout particulièrement profiter d'un tel projet qui apporterait reconnaissance et structures claires. La branche doit donc persévérer dans ce sens en unissant ses forces.

La Swiss Outdoor Association et la Fédération Suisse des Sports Aventure se sont impliquées activement dès le début dans la mise sur pied de notre fondation. Dans les conventions importantes, ces deux forces désormais réunies seront représentées par la SOA. Elle participe à la direction stratégique dans le conseil de notre fondation, ainsi qu'à la direction des opérations dans les commissions d'experts et également dans la commission en charge de la formation lors de la détermination de standards communs aux formations. La SOA est donc un partenaire essentiel de la fondation Safety in adventures.

Je profite de remercier ici l'ensemble de la branche pour tout le travail fourni jusqu'ici, ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées dans la bonne marche de la fusion des deux associations. Je souhaite à la SOA qu'elle réussisse bien dans sa nouvelle cordée et qu'elle atteigne tous ses objectifs.

Brigitte Buhmann, directrice du bureau de prévention des accidents (bpa)

Le 25 août 2009, les deux grandes associations de branche, la Fédération Suisse des Sports Aventure (FFSA) et la Swiss Outdoor Association (SOA) – dont la nouvelle association a conservé le nom – ont fusionné. Quelles en sont les implications pour la branche?

La fusion apporte une unité nouvelle à la branche et partant un poids plus important face à ses partenaires. Les formations bénéficieront aussi d'un professionnalisme accru.

Quelle est la part des prestataires de la branche des activités de plein-air et d'aventure qui sont membres de la nouvelle association SOA?

Il est difficile de répondre à cette question. Toutes les grandes entreprises du secteur en font partie. Certaines entreprises ne font toutefois partie ni de notre association ni d'aucune autre. Notre but est de les encourager à se rattacher à la SOA en leur proposant des prestations de bonne qualité.

La SOA ne rassemble pas tous les acteurs de la branche. Quelle est la part de membres et quels avantages apporte une inscription auprès de la SOA?

Plusieurs raisons devraient pousser à s'inscrire à la SOA:

1. L'association propose des formations de nos collaborateurs. En tant que membre de l'association, on peut influencer la formation.
2. La SOA est aussi active au niveau politique. Elle désire ainsi aider à l'élaboration de nouveaux textes de loi et elle fait valoir les intérêts de ses membres dans différentes commissions cantonales.
3. La SOA assiste ses membres dans la gestion des événements et des médias en cas d'accident majeur.
4. La SOA s'engage pour un développement durable dans la branche des activités de plein-air, ce qui profite à tous les membres.

La SOA est maintenant une association de branche de grande ampleur. Cela crée des obligations et vous met dans la position de guide. Quelles sont désormais vos priorités d'action ?

1. Proposer et organiser de bonnes formations pour les collaborateurs de la branche.
2. Définir des standards de sécurité et les faire connaître.
3. Faire valoir nos intérêts lors de l'élaboration de lois et d'ordonnances.

La formation est pour vous un thème important. La SOA propose des formations de bonne qualité et largement acceptées. Qui reconnaît ces formations?

Les législateurs par les ordonnances cantonales, les organismes de certification et la branche elle-même. Après chaque accident impliquant des blessés, voire des décès, les causes sont analysées, entre autre si les guides ont été correctement et suffisamment formés. Une pratique juridique devrait s'en dégager d'après les standards de l'association de la branche.

Lors de l'examen des formations, la neutralité et les critères de l'examen jouent un rôle déterminant. Que peut la SOA pour la reconnaissance des formations et de la procédure d'examen?

La SOA dispose d'une structure qui garantit cette neutralité. Outre les groupes d'experts, la commission d'assurance-qualité surveille les formations.

**La branche des activités de plein-air et d'aventure découvre toujours de nouvelles activités.
Comment en assurez-vous la sécurité et la bonne formation?**

Les nouvelles activités devraient aussi être mises sur pied selon des modèles éprouvés et reconnus. Plus les entreprises qui les proposent sont bien structurées, mieux les collaborateurs sont formés et plus la sécurité peut être examinée dans ces activités. Il faut savoir que la plupart des nouveautés ne sont que des évolutions ou des adaptations des offres déjà existantes. Si besoin est, de nouvelles formations doivent être proposées.

A quoi un client doit-il faire attention lorsqu'il choisit une activité ?

Il devrait veiller à avoir recours à une entreprise locale qui possède une certification. Il devrait en outre se renseigner préalablement sur l'adéquation de l'activité recherchée avec sa personne.

Faits & chiffres

A la fin 2009, 38 entreprises certifiées exerçaient leurs activités, soit trois de plus que l'année précédente. Ces entreprises proviennent de toutes les régions linguistiques de la Suisse et une d'Allemagne.

En 2008, 390 000 personnes ont effectué des réservations pour une activité en plein-air ou d'aventure, ce qui constitue 11 % de plus que l'an dernier. Jusqu'ici, nous avons pu observer une progression constante d'année en année. En 2008, la branche a employé des professionnels durant 40 000 jours-personne.